



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection internationale de la biodiversité

Question écrite n° 14299

Texte de la question

Mme Danièle Cazarian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la stratégie diplomatique de la France pour sauvegarder la biodiversité. Un nouveau rapport alarmant a été rendu public le 30 octobre 2018 par la société zoologique de Londres et le WWF sur l'état de la biodiversité mondiale. Dénommé « Planète vivante » ce rapport pointe la disparition accélérée, à un rythme inconnu jusqu'à aujourd'hui, des espèces vivantes. Près de 60 % des vertébrés sauvages ont disparu depuis les années 1970. Nous faisons face à une véritable extinction du vivant. La publication de ces données a logiquement entraîné de vives réactions. Il se tiendra à Pékin en 2020 un sommet mondial sur la biodiversité. De nombreuses personnalités appellent à faire de ce sommet une réussite comme la COP21 l'a été concernant le réchauffement climatique. Dans ce cadre, elle souhaiterait savoir quelle est la stratégie de son ministère pour faire de ce sommet une réussite pour la préservation des espèces de la planète.

Texte de la réponse

En 2011, conformément aux dispositions du plan stratégique 2011-2020 adopté lors de la 10e Conférence des Parties à la Conférence sur la diversité biologique (CDB Nagoya, octobre 2010), la France a renforcé son action en faveur de la biodiversité en se dotant d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2011-2020. L'engagement pris, en 2012, dans le cadre de la première Conférence environnementale, de "faire de la France un État exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité" s'est traduit par l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dont l'ambition est de contribuer à concilier les activités humaines et la biodiversité et à apporter ainsi une réponse à l'engagement pris en tant que Partie à la CDB de "vivre en harmonie avec la nature". La France a rendu compte de l'ensemble de ses actions dans son 5e rapport national à la Convention sur la diversité biologique. Le 6e rapport sera publié dans les prochaines semaines. L'agenda international et européen est riche en échéances majeures pour la biodiversité dans les prochaines années et la France souhaite assurer un leadership sur ces questions. Dans le plan national pour la biodiversité publié en juillet 2018, la France s'est ainsi engagée à faire de la biodiversité une priorité environnementale de son action diplomatique pour les deux années à venir afin d'obtenir un résultat ambitieux et marquant à la COP15 de la Convention sur la diversité biologique en 2020 en Chine (action 54). La France portera la biodiversité à haut niveau sur l'agenda politique mondial d'ici 2020, en mettant à profit de grands événements politiques internationaux tels que la quatrième Assemblée des Nations unies pour l'environnement en mars 2019 à Nairobi, le G7 dont elle assurera la présidence en 2019 et le G20 et enfin le Congrès mondial de la nature organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et que la France accueille à Marseille en 2020. Dans cette perspective, la France mobilisera en particulier les chefs d'État pour s'engager en faveur de la biodiversité (action 55). L'action de la France en faveur de la biodiversité se traduira également au niveau européen, notamment en défendant un objectif de verdissement du budget européen, y compris avec des objectifs de biodiversité, à hauteur de 40 %.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Cazarian](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14299

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10384

Réponse publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1669